

ASSURANCE ANNULATION

Résumé des garanties :

Avant le départ, ou pendant le séjour, la garantie annulation prend en charge les frais de rupture de contrat si l'un des événements suivants survient :

- maladie, accident ou décès atteignant un membre de la famille,
- complications de grossesse avant le 7ème mois,
- dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant votre présence,
- licenciement économique,
- obtention d'un contrat à durée indéterminée
- accident ou vol de votre véhicule et/ou caravane survenant sur le trajet,

Exemple : Si la cause d'annulation survient moins de 31 jours avant la date d'arrivée prévue, le remboursement de l'acompte réel vous est versé.

(Les conditions complètes concernant l'étendue, les modalités et limites de ces garanties sont disponibles auprès de l'assureur sur simple demande : SART ASSURANCES – 05 56 54 32 17
Email : annulresa@sart-assurance.com)

Tarifs :

- EMPLACEMENT** : 9,00 € par séjour (de 1 à 30 jours)
LOCATION : 12,00 € par semaine (par hébergement)
TARIF NUITEE : 1,80 € (par hébergement)